

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du jeudi 08 février 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sonia ANGONIN
Présents : 8	Sont présents: Sonia ANGONIN, Sabine ARTISSON, Oriane CHARPENTIER, Bruno CUNY, Jean-François HEINTZMANN, Fabrice JACQUEMOT, Loïc MAIRE, Alain ROBERT
Votants: 10	Représentés: Jocelyne ANTOINE, Danièle MOREAU
	Excuses:
	Absents: Stéphanie HENRY
	Secrétaire de séance: Oriane CHARPENTIER

En préambule, Le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du dernier conseil municipal. A l'unanimité, le procès-verbal du 15 décembre 2023 est approuvé.

Ordre du jour:

- Locations terrains communaux
- Avis sur le projet de modification du PSA de dégagement - aérodrome de la base ALAT Etienne Mantoux à ETAIN-ROUVRES
- Dossiers de subvention sur l'aménagement de la place en face mairie
- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Questions diverses

Objet: Location de terrains communaux - DE 2024 001

Suite à la résiliation des baux d'occupation précaire suivants, les terrains sont proposés à la location:

- ZE 4 lot 37 d'une surface de 15 ares
- ZE 4 lot 38 d'une surface de 15 ares
- ZE 2 lot 22 A d'une surface de 45 ares
- ZE 4 lot 30 d'une surface de 15 ares
- ZE 4 lot 39 d'une surface de 23 ares

Les candidats sont les suivants:

ZE 4 lot 37	ZE 4 lot 38	ZE 2 lot 22A	ZE 4 lot 30	ZE 4 lot 39
SCANGA Emmanuelle	SCANGA Emmanuelle		SCANGA Emmanuelle	SCANGA Emmanuelle
SCANGA Léa	SCANGA Léa		SCANGA Léa	SCANGA Léa
SCANGA Pascal	SCANGA Pascal		SCANGA Pascal	SCANGA Pascal
HERB Barbara	HERB Barbara	HERB Barbara	HERB Barbara	HERB Barbara
		MOUSTEY Evelyne		
			BEAUDEUX Thierry	
SZCZEPANSKI Morgane	SZCZEPANSKI Morgane		SZCZEPANSKI Morgane	

L'attribution de la location de la parcelle ZE 2 lot 22A est reportée à un prochain conseil municipal car un nouveau calcul de surface est nécessaire afin de fixer le tarif de location en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir les contrats de location avec:

- Mme Barbara HERB pour la mise à disposition du terrain cadastré ZE 4 lot 37 d'une surface de 15 ares moyennant un loyer annuel de 16.36 euros (base 2023), pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

- Mme Barbara HERB pour la mise à disposition du terrain cadastré ZE 4 lot 38 d'une surface de 15 ares moyennant un loyer annuel de 16.36 euros (base 2023), pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

- M. Thierry BEAUDEUX pour la mise à disposition du terrain cadastré ZE 4 lot 30 d'une surface de 15 ares moyennant un loyer annuel de 16.36 euros (base 2023), pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

- Mme Barbara HERB pour la mise à disposition du terrain cadastré ZE 4 lot 39 d'une surface de 23 ares moyennant un loyer annuel de 25.09 euros (base 2023), pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal précise qu'il sera stipulé dans les baux que les animaux ne doivent pas rester sur les terrains en période hivernale. En effet, l'accès en véhicule détériore le chemin d'accès aux terrains.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Avis sur le projet de modification du PSA de dégagement - aérodrome de la base ALAT Etienne Mantoux à Etain-Rouvres - DE 2024 002

Le Ministère des armées a déposé un dossier relatif à un projet de modification du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de la base ALAT Etienne Mantoux à Etain - Rouvres. Le Conseil Municipal doit rendre un avis sur ce projet.

Considérant que la Commune de Senon n'est pas concernée par les obstacles dépassant les côtes limites autorisées par les servitudes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de modification du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de la base ALAT Etienne Mantoux à Etain - Rouvres.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Demande de subvention au titre de la DETR: requalification de la place devant la mairie - DE 2024 003

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Senon a le projet de requalifier la place devant la mairie,

Considérant que le coût de ce projet est estimé à 47 675 euros HT,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention au titre de la DETR exercice 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'accepter le projet de requalification de la place devant la mairie,
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 pour le projet suivant:

Requalification de la place devant la mairie

- D'adopter le plan de financement suivant:

Dépense H.T par principaux postes	Montant	Ressources	Montant	Pourcentage
Travaux de requalification de la place	44 875.00 €	<i>Autofinancement :</i>	9 535.00 €	20 %
	Maîtrise d'oeuvre	2 800.00 €	<i>Aides publiques :</i>	
– Etat (DETR, DSIL et/ou FNADT)			28 605.00 €	60 %
		– Région Grand Est	9 535.00 €	20 %
Total	47 675.00 €	Total des recettes	47 675.00 €	100 %

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Demande de subvention à la Région Grand Est au titre de l'aménagement du cadre de vie - DE 2024 004

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Senon a le projet de requalifier la place devant la mairie, 47 675 euros HT,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de la Région Grand Est au titre de l'aménagement du cadre de vie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'accepter le projet de requalification de la place devant la mairie,
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est au titre de l'aménagement du cadre de vie pour le projet suivant:

Requalification de la place devant la mairie

- D'adopter le plan de financement suivant:

Dépense H.T par principaux postes	Montant	Ressources	Montant	Pourcentage
Travaux de requalification de la place	44 875.00 €	<i>Autofinancement :</i>	9 535.00 €	20 %
Maîtrise d'oeuvre	2 800.00 €	<i>Aides publiques :</i>		
		– Etat (DETR, DSIL et/ou FNADT)	28 605.00 €	60 %
		– Région Grand Est	9 535.00 €	20 %
Total	47 675.00 €	Total des recettes	47 675.00 €	100 %

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales - DE 2024 005

Conformément au deuxième alinéa de l'article R.7 du Code électoral, il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales nommés par arrêté préfectoral n°2021-636 du 29 mars 2021 pour un mandat de 3 ans.

Le Conseil Municipal doit désigner:

- deux conseillers municipaux
- deux délégués de l'administration pris en dehors des membres du conseil municipal (un titulaire et un suppléant);
- deux délégués du tribunal judiciaire pris en dehors des membres du conseil municipal (un titulaire et un suppléant).

Auparavant les membres de la commission étaient:

Danièle MOREAU, conseillère municipale,
Philippe ARTISSON, délégué du tribunal,
Bernardette MAIRE, déléguée de l'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose:

- Conseillers municipaux:

- * Mme Danièle MOREAU
- * M. Jean-François HEINTZMANN

- Délégués du tribunal:

- * M. Philippe ARTISSON
- * Mme Marjorie CUNY

- Délégués de l'administration:

- * Mme Bernadette MAIRE
- * M. Florent LAROSE

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Séance levée à 21h56

Le secrétaire,

Le Maire,

